



## MISSION TRAVAUX

Le Syndicat réalise les travaux d'extensions, de renforcements, de sécurisations et de dissimulations des réseaux de distribution en basse tension en régime rural sur le territoire des commissions locales du Blanc, de Buzançais et d'Issoudun.



Liste des communes par commission locale		
BUZANCAIS	ISSOUDUN	LE BLANC
- Arpheuilles	- Ambrault	- Bêlâbre
- Azay le Ferron	- Brives	- Ciron
- Cléré du Bois	- Bommiers	- Concremiers
- Clion	- Chouday	- Douadic
- Fléré la Rivière	- Condé	- Fontgombault
- La Chapelle Orthemale	- Diou	- Ingrandes
- Le Tranger	- La Champenoise	- Lingé
- Martizay	- Les Bordes	- Lurais
- Méobecq	- Lizeray	- Lureuil
- Mézières en Brenne	- Meunet-Planches	- Mauvières
- Murs	- Migny	- Méridon
- Neuillay les Bois	- Neuvy-Pailloux	- Néons sur Creuse
- Obterre	- Paudy	- Pouligny Saint-Pierre
- Palluau sur Indre	- Pruniers	- Preuilly la Ville
- Paulnay	- Saint-Aoustrille	- Rosnay
- Préaux	- Saint-Aubin	- Ruffec
- Saint-Cyran du Jambot	- Sainte-Fauste	- Saint-Aigny
- Sainte-Gemme	- Sainte-Lizaigne	- Saint-Hilaire sur Benaize
- Saint-Genou	- Saint-Georges sur Arnon	- Sauzelles
- Saint-Médard	- Saint-Valentin	- Tounon Saint-Martin
- Saint-Michel en Brenne	- Segry	
- Saulnay	- Thizay	
- Velles	- Vouillon	
- Vendoeuvres		
- Villiers		

Le Syndicat réalise également les travaux de dissimulations des réseaux de distribution en basse tension en régime urbain. Le régime urbain est composé des communes suivantes : Ardentes, Buzançais, Chabris, Châteauroux, Châtillon sur Indre, Déols, Issoudun, La Châtre, Le Blanc, Le Poinçonnet, Reuilly, Saint-Gaultier, Saint-Maur et le Syndicat Urbain de Saint-Marcel (Argenton sur Creuse, Le Pêchereau, Saint-Marcel).

Toutes les opérations se déroulent en trois phases :

- une phase ETUDE
- une phase PERMIS DE CONSTRUIRE
- une phase TRAVAUX

### LES EXTENSIONS DE RESEAU

L'extension de réseaux consiste à prolonger le réseau de distribution afin de desservir de nouveaux clients. L'extension ne comprend pas le raccordement du client au réseau BT. Ce raccordement est réalisé par le concessionnaire. L'extension peut-être réalisée en aérien ou en souterrain.

Voici les principaux financements :

Type d'opérations	Participation du SDEI aux travaux (y compris PCT)
Extension de réseau BT	40 %
Extension de réseau pour un équipement communal (poste de refoulement, STEP, salle des fêtes,...)	64 %
Extension de réseau pour un lotissement communal	64 % avec un plafond de 2 000 € par lot



## LES RENFORCEMENTS DE RESEAU



Le renforcement des réseaux est nécessaire suite à une saturation des réseaux, créant des chutes de tension ou un manque de puissance de l'installation des usagers.

Les travaux consistent à créer quelques fois de nouveaux postes de transformation, à augmenter la section des conducteurs des lignes basse tension existantes en utilisant des câbles isolés.

Les projets retenus sont définis par la valeur des chutes de tensions, le nombre d'abonnés concernés et par la vétusté du réseau.

Ces travaux peuvent se réaliser soit en aérien, soit en souterrain.

Les travaux de renforcements aériens sont entièrement à la charge du SDEI (avec l'aide du FACE).



Les travaux de renforcements souterrains sont à la charge du SDEI et de la commune suivant les modalités suivantes :

- Obligation pour la commune de dissimuler le réseau éclairage public et le réseau France Télécom;- Le SDEI prend à sa charge le montant équivalent du renforcement aérien ;

- Le SDEI prend à sa charge 64 % du surcoût dû au souterrain.

#### **LES DISSIMULATIONS DE RESEAU**

L'effacement des réseaux a pour objet d'améliorer la qualité esthétique des bourgs, en intégrant les lignes électriques dans l'environnement et en préservant les paysages bâtis et non bâtis, tout en assurant la sécurisation de la desserte électrique.

Cette dissimulation accompagne le plus souvent une opération d'aménagement de centre bourg, et peut bénéficier d'une aide de la Région au titre de la politique des "Cœurs de Village".

Pour être éligible, ces travaux doivent s'accompagner de la dissimulation des réseaux d'éclairage public et de France Télécom. La participation du SDEI peut s'élever à hauteur de 64 % (avec l'aide du FACE).



AVANT

APRES



### **LES SECURISATIONS DE RESEAU**

Les réseaux BT en fils nus et en fils nus de faible section présentent un risque de défaillance en cas d'intempéries. Pour pallier à ces défaillances, un programme d'aides spécifique a été mis en place avec le soutien du FACE.

Les travaux sont pris en charge par le SDEI.